

AF
MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section

COMMISSIONS

DOSSIER N° III/13167

Madame GOFFINET-BONNIVERT, Marie

Nonceveux, 41
REMOUCHAMPS.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur GOFFINET Roger

né à Harzé, le 23-7-1923

par la Commission de contrôle de Verviers

en date du 30-9-48, en application des arti-

cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le

Statut de la Résistance Armée.

Monsieur GOFFINET Roger

était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 7 mois
soit du 1-6-42 au 23-12-43, arrondi au mois
supérieur.

A Bruxelles, le 8-7-1949.

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,

Le Colonel DE RIDDER,

Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;

2° Groupement;

3° O. C. M.;

4° D. G. P. M./III D.;

5° D. G. P. M.;

6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre *11/18167*
Volgnummer :

S.P.
à voir

PROPOSÉ le :	
pour	
Ord. Nat.	Croix Guerre
Méd. Rés.	Méd. Combat
Vol. Guerre	Méd. Evadé

Spichume

ACCEPTÉ	
Com. Cont. :	<i>Verrès</i>
Date :	<i>30-2-48</i>

Groupement de résistance : *Unité Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *GOFFINET*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *ROGER*
Voornamen :

Domicile : *Monceuvre Remauehamps*
A :

Lieu et date de naissance : *le 23 juillet 1923 à Herzé*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Célibataire (Section de famille)*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile :
Beroep en burgerlijk ambt :

Avis droit éventuels en cas de décès : *La mère*
Gevolgrijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *avril 1942*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *juin 1942 au 23 décembre*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

1943 date où il fut abattu par les Allemands

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *du 3 mai 1943 au 24 août*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

1943 conduit à Cessen à cette date et tué le 23 décembre 1943 par les Allemands.

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Gilles Bluet*
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : *Novecruvia Penneuchamps (Court-la-Poterie)*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

vente de journaux clandestins
recette des fonds
sabotage de pylones électriques
Convoi' prisonniers Dunes comme Partisans

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,
Signature de l'intéressé,

Bonivert Rosine

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting
l'affiliation au groupement;
bij de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux
réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'
pose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion
la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de n
Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à
diverses actions de sabotage à Nonceveux-Remouchamps; telles que: sabotag
de pylones électriques, convoyé des prisonniers russes comme Partisans.
Arreté en service commandé le 3 mai 1943 au 24 aout 1943, il est
transféré à Essen. Tué au cours d'une action commandée le 23 décembre
1943 à SOUGNE -REMOUCHAMPS.

G O F F I N E T . -

8401 Jan 83

ROGER, GUSTAVE, JOSEPH

HARZE le 26 juillet 1923

Belge

Soldat

Partisan

juin 1942

inexistant sous l'occupation

néant:

néant:

française:

sa mère:

BONNIVERT, Marie, Françoise-Rosine, à REMOUCHAMPS-Nonceveux.

MEMBRE DE L'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis juin 1942 quoique
ayant fait de la Résistance bien avant cette date, il réalise toutes les
missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'
pose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion
la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de n
Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à
diverses actions de sabotage à Nonceveux-Remouchamps; telles que: sabotag
de pylones électriques, convoyé des prisonniers russes comme Partisans.
Arreté par l'ennemi le 3 mai 1943 au 24 aout 1943, il est
transféré à Essen. Tué au cours d'une action commandée le 23 décembre
1943 à SOUGNE -REMOUCHAMPS.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotages telles que: sabotage de pylones électriques., convoyé des prisonniers Russes comme Partisans .

Arreté en service commandé le 3 mai 1943 au 24 aout 1943 à ESSEN . Tué au cours d'une action commandée le 23 décembre 1943 à SOUGNE -REMOUCHAMPS.

G O U R N E L

Bruxelles

28 mai 1948

HARVEY JAMES JULIEN 1923

Belge

Soldat

Partisan

juin 1942

travaillant sous l'occupation

néant

néant

travaillant

as nées:

BONNIVERT, Marie, Francoise-Rosine, à REMOUCHAMPS-Mono

MEMBRE DE L'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis juin 1942 qu'il a
ayant fait de la résistance bien avant cette date, il réalise toutes les
missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'
pose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Dilution
la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de
Gemeines déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à
diverses actions de sabotages à Noncevaux-Remouchamps; telles que: sabotage
de pylones électriques, convoyé des prisonniers Russes comme Partisans.
Arreté par l'ennemi le 3 mai 1943 au 24 aout 1943, il est
transféré à Essen. Tué au cours d'une action commandée le 23 décembre
1943 à SOUGNE -REMOUCHAMPS.

COMMISSION DES PENSIONS
DE RÉPARATION DE BRUXELLES.

don

Bruxelles, le

20 -2- 1948

236, Avenue Louise.

113

Au Commandant National

N° 40/5335
à rappeler dans la réponse

des Partisans Armés.

Rappel

Annexes.

La Commission est saisie d'une demande de pension de réparation des ayants droit du nommé

GOFFINET Roger, Gustave, Joseph

né le 23 juillet 1923 à Harzé

domicilié de son vivant rue Nonvieux, 41 à Lougnez-Remouchamps.

du chef du décès de l'intéressé le 23 décembre 1943.

Suivant renseignements en notre possession le défunt aurait fait partie de votre Groupement de Résistance

Aux fins de permettre à la Commission de statuer en connaissance de cause je vous saurais gré de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

Demande.	Réponse.
<p>1°) L'intéressé a-t-il fait partie de votre Groupement de Résistance ?</p> <p>Dans l'affirmative quelle est la date :</p> <p>a) d'entrée dans votre groupement?</p> <p>b) à laquelle il a cessé d'y faire du service ?</p>	<p>Partisan Armé</p> <p>juin 1942</p> <p>abattu en décembre 1943</p>
<p>2°) L'intéressé est-il reconnu officiellement "Résistant Armé"</p> <p>Dans l'affirmative veuillez nous dire à quelle date ce titre lui a été reconnu ou nous donner une copie certifiée conforme de l'attestation délivrée par l'"Office de la Résistance"</p>	<p>dossier introduit par nos soins à l'office</p>
<p>3°) A la date du 23 décembre 1943 le défunt était-il officiellement:</p> <p>a) en service?</p> <p>b) en mission? quelle était cette dernière?</p>	<p>voir attestation de Bellefroid</p>

2) L'arrestation de l'intéressé est-elle due à son activité au sein de votre groupement?

Dans l'affirmative, veuillez le justifier.

4) A l'appui de leur demande, les ayants droit ont fourni les attestations ~~et jointes de~~ de

BELLE FROID René, du F. i.

Annexé à ma première demande.

Je vous saurais gré de bien vouloir les valider.

Si cette formalité ne pouvait être remplie veuillez nous en donner la raison.

5) Etes-vous en possession de documents permettant d'établir que le décès de l'intéressé est dû soit au service et par le fait du service, soit d'affections ou blessures contractées ou aggravées en service et par le fait du service?

Dans l'affirmative veuillez nous en faire parvenir une copie certifiée conforme.

6) Veuillez nous signaler tout renseignement et nous faire parvenir tout document qui pourraient éclaircir la Commission sur le bien fondé de la demande.

peut-être validée

La secrétaire OI3

Nelly Malmedy

Le Secrétaire.

Reçu

RECEU
20 - 2 - 1948
No 9844

A. B. P.

Régionale 013
Section Aywaille

Tothune.

Biographie.

GOFFINET, Roger Joseph Gustave
né à Barge le 23 juillet 1923

Ayant droit : BONNIVERT, Rosine Marie Françoise (la mère)
née à la Gleize le 30 janvier 1895.

Entré au F.I. en 1942
aux P.A. en avril 1943

A participé à plusieurs actions à main
armée (sabotages, réquisition de vivres, de fonds)
distribué des journaux clandestins et des tracts
convoqué des filés alliés et des prisonniers russes évadés
Arrêté en mai 1943 comme réfractaire
au travail, s'est évadé d'Allemagne
et a repris son activité de partisan.
Abattu lors d'une rafle de pendarmerie
le 23 décembre 1943, à Noucevent.

Titulaire de :

rien

7.11.48
p. Dromay

Vu pour accord,
Noucevent

Province de Liège

ARRONDISSEMENT

DE

Liège

COMMUNE

DE

SOUGNE-REMOUCHAMPS



EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Délivré sur papier libre pour
cause d'indigence constatée par
certificat du Bourgmestre de
Office Résistance

en date du

Des registres de l'Etat Civil de cette Commune a été extrait
ce qui suit :

L'an mil neuf cent quarante-trois - - - - -
le vingt-troisième - du mois de décembre - - - - -
est décédé à Sougné-Remouchamps: GOFFINET Roger -
Gustave Joseph, bûcheron, né à Harzé le vingt-trois
juillet mil neuf cent vingt-trois, célibataire, fils
de GOFFINET Fernand Joseph et de BONNIVERT, Marie
Françoise Rosine, conjoints - - - - -

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré le 26 octobre - - - - 1948

L'Officier de l'Etat Civil,

J. Ribey



MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : ILL/L3167
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEELKEND.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van **PALAIS DE JUSTICE**
Rue **MERVIERS** n°
straat, n°
à
te

M. (Nom) **GOPPINET (+)** (Prénoms) **Roger**
(Naam) (Voornamen)
rue **Noncevaux 46** n° à **Ramouchamps**
straat , n° , te
Province de **Lige**
Provincie

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) ... **P. A.**
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en séance du — ~~toegestaan~~ — — ~~verworpen~~ — ter zitting van **30 SEPT 1948** 194...

..... **Merviers** le **30 SEPT 1948** 1948
..... den

Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,



T. S. V. P. — D. A. U. B.